

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François QUESNEL, *Maire*.

Étaient présents : Alain COMBAZ, Romuald GIROD, Françoise BOISSET, Robert TICHADOU, Isabelle CARRON, Rémi DE GIORGIO, Landry DESCOINGS, Carine CARMONA-LETARGUA, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ & Bruno FARIZY.

Laure TRUNFIO est arrivée à 21 heures 32 minutes, délibération n° 2017-03-18 (12).

Étaient excusés : Sylvie JEHL-GIROLLET (1).

Étaient absents : Christophe GIRALT & Dan GEOFFROY (2).

Date de convocation : 04 mars 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Robert TICHADOU a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du dernier compte-rendu daté du 17/02/2017.

Mme BOISSET demande ensuite la parole. Elle fait part des observations portant sur le dossier d'antenne relai FREE, au vu d'un article de presse mettant en cause les élus. Les termes repris dans cet article sont pour eux de nature injurieuse. Elle tient par ailleurs à souligner le travail accompli par les élus, mais également par le pool du secrétariat.

M. TICHADOU prend la parole et demande à lire à haute voix la lettre adressée sous pli cacheté à chacun des conseillers municipaux.

M. GIROD déclare que ce n'est pas nécessaire car chacun d'eux l'a reçu par mail.

M. TICHADOU répond que cette lettre n'a pas été adressée à M. le Maire et, de ce fait, qu'il doit en prendre connaissance.

Mme BOISSET souhaite des explications sur le courrier arrivé en Mairie comportant :

- une demande de résiliation du projet d'antenne adressé à la St FREE, datée du 6 mars 2017,
- un extrait du bail établi entre la SCI Le Chalet du Bourg et la Sté FREE,
- une lettre adressée aux élus datée du 9 mars 2017 émanant de la SCI Le Chalet du Bourg les informant de la résiliation du projet d'antenne.

20H38, M. le Maire demande un volontaire pour tenir le poste de secrétaire de séance.

M. TICHADOU se porte volontaire. En raison de l'unanimité des votants, la proposition est adoptée à main levée.

20H40, ouverture des débats sur le 1er point à l'ordre du jour, « Désignation d'un élu, projet d'antenne FREE ».

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU, *PROJET ANTENNE FREE*

Article L422-7 du Code de l'Urbanisme

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-03-15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ce point à l'ordre du jour, désigne Monsieur Alain COMBAZ pour diriger les débats et quitte ensuite la salle, *selon les dispositions suivantes* :

Paraphe :

Article L422-7 du Code de l'Urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

M.COMBAZ fait observer qu'au regard des textes de loi, un vote doit avoir lieu à bulletin secret s'il n'y a pas l'unanimité. Pour sa part, il demande un vote à bulletin secret.

Après délibération, le Conseil Municipal :
(Vote à bulletin secret)

| Nombre de votants | Nombre de bulletins | Nul | Alain COMBAZ | Françoise BOISSET | Robert TICHADOU |
|-------------------|---------------------|-----|--------------|-------------------|-----------------|
| 10 | 10 | 1 | 3 | 5 | 1 |

↳ Désigne **Françoise BOISSET** comme élue chargée de prise de la décision pour la déclaration préalable n° 73 247 17 G 5003.

20H55, retour de M. le Maire au sein du conseil. Reprise des débats sur les autres points à l'ordre du jour.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION
DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-03-16

Président de séance : Alain COMBAZ.

N'a pas pris part au vote : Jean-François QUESNEL, *Maire en exercice.*

Après présentation de tous les documents et toutes vérifications nécessaires effectuées, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de Monsieur le Maire et le compte de gestion de Madame le Percepteur, pour le budget principal, qui peuvent se résumer ainsi.

21H, M. le Maire se retire afin que le conseil vote le C.A. 2016.

Une question est posée sur la nature des « Produits exceptionnels ». Explication donnée : divers remboursements comme assurance, etc.

| | Fonctionnement | Investissement |
|--|----------------|----------------|
| Dépenses | 623 162.48 € | 170 703.84 € |
| Recettes | 840 649.87 € | 333 615.83 € |
| Excédent | 217 487.39 € | 162 911.99 € |
| Déficit | - | - |
| Intégration résultats CCAS suite clôture en 2016 | 3 156.05 € | 273.56 € |

| Nombre de membres en exercice | Présents | Suffrages Exprimés | Abstentions | Pour | Contre |
|-------------------------------|----------|--------------------|-------------|------|--------|
| | | | | | |

Paraphe :

| | | | | | |
|----|----|----|---|----|---|
| 15 | 11 | 10 | 0 | 11 | 0 |
|----|----|----|---|----|---|

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-03-17

- Excédent global cumulé au 31/12/2016 630 697.73 €
- Affectation obligatoire c/1068 72 010.35 €
- Affectation complémentaire en réserves c/1068 0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002 558 687.38 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF
 DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-03-18

M. le Maire apporte des précisions sur les montants proposés en dépenses et recettes de fonctionnement.

Donne des explications sur :

- le FPIC,
ST JEAN classé pauvre au niveau départemental / riche au niveau national. Conséquence montant de 10 000€ environ à verser en 2017.
- - la dotation de l'Etat non connu à l'avance, uniquement en fin d'année,
- - les dépenses prioritaires de l'année : enfouissement réseaux secs / aménagement sécurité tranche Mairie-Messalières / mise en place abri mobile au préau / climatisation mairie / fin aménagement portail cimetière,
- - somme de 35 000 € en prévision achat terrain au Bourg Evescal, dans le cadre de l'aménagement d'un parking. Emplacement réservé, mais blocage si pas de vente, (*déclare que ce dossier n'a pas avancé.*),
- le garage communal, aménagement eau et sanitaire dans un bâtiment, à l'extérieur afin de répondre aux normes de sécurité sur l'activité des employés.

21H30, arrivée de Mme TRUNFIO pour participation à la séance du conseil.

M. le Maire explique les dégâts sur le réseau électrique du groupe scolaire. Les dépenses occasionnées ont été prévues au budget primitif et seront en partie remboursées par l'assurance. Par ailleurs, une expertise est prévue fin mai 2017 portant sur la géothermie, sous garantie décennale ; la dépense sera prise en charge par l'assurance.

Après présentation de tous les documents et toutes vérifications nécessaires effectuées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif, pour le budget principal, qui peut se résumer ainsi.

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 310 357.00 € | 896 311 € |
| Recettes | 1 310 357.00 € | 896 311 € |

| Nombre | Présents | Suffrages | Abstentions | Pour | Contre |
|--------|----------|-----------|-------------|------|--------|
|--------|----------|-----------|-------------|------|--------|

Paraphe :

| | | | | | |
|---------------------------|----|----------|---|----|---|
| de membres en exercice | | Exprimés | | | |
| 15 | 12 | 12 | 0 | 12 | 0 |

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

M. le Maire :

- - Présente le plan établi par le Cabinet BARON pour l'aménagement de la tranche Mairie-Messalières, notamment la zone piétonne, les travaux de sécurisation etc. Présentation d'un croquis établi par ce même cabinet faisant apparaître la présentation future de cet aménagement.
- - Donne le coût sur la sécurisation et signalétique évalué à 160 000€, et le coût total de l'ensemble du projet estimé à 450 000 €.
- - Déclare que des demandes de subventions seront déposées ultérieurement, *Conseil Départemental*, etc.

QUESTIONS DIVERSES

M.COMBAZ fait le point sur :

- - les travaux d'enfouissement en cours,
- - la découverte et rupture de vieux branchements en acier EP; dépense imprévue mais qui sera prise en charge par la CCCS,
- la dépose des lignes aériennes dont les travaux sont prévus fin mai, début juin,
- le recouvrement en enrobé sur les tranchées et autres creusements effectués.

M.TICHADOU s'interroge sur le nombre d'opérateurs sur la téléphonie de la commune qui sont au nombre de 3 (ORANGE, BOUYGUES et OVH). Il demande quels sont les coûts.

M. le Maire précise que OVH est un opérateur professionnel et répond à M.COMBAZ qu'une commune peut utiliser ce type d'opérateur.

M.GIROD informe le conseil que dans le cadre des « Elus à la Ferme », l'ensemble des élus et leur famille sont invités le 8/04/2017 sur le site des pépiniéristes de FRETERIVE.

Mme BOISSET renouvelle son information sur l'exposition photos à la MJC de CHAMBERY, retraçant la vie de notre commune. Proposition est faite d'aménager cet expo au sein de la commune.

Une information est donnée sur la tenue d'une réunion le 21/03/2017 à la CCCS, portant sur le Plan Local de Prévention des Déchets. En l'absence de conseillers communautaires, un élu est sollicité pour y participer. Mme BOISSET essaiera de se libérer pour être présente.

Fin de la séance à 22H20.

Paraphe :